

DIRECTION de l'ÉVALUATION
des MÉDICAMENTS et des PRODUITS BIOLOGIQUES

Saint-Denis, le

Madame le pharmacien responsable
des Laboratoires SOLYMES
42-50, quai de la Rapée
75012 PARIS

Réf. :

Madame,

Par lettre du 26 octobre 2000, vous avez sollicité le renouvellement de l'autorisation de mise sur le marché de la spécialité :

LUTERAN 2 mg, comprimé

J'ai l'honneur de vous faire connaître que cette autorisation de mise sur le marché est, conformément aux dispositions de l'article R.5137 du Code de la Santé publique, considérée comme renouvelée à compter du 31 janvier 2001.

Veillez agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

[Tapez ici]